



## Dossier de presse

Luxembourg, le 04 octobre 2005

# Formation Professionnelle Continue: une stratégie pour évoluer, des outils pour convaincre

## Table des matières

### Communiqué de presse

Nouveau portail informatique, nouvelle publication, nouvelle formation :  
la formation professionnelle continue se concrétise de plus en plus ..... 2

### Fiches pratiques

Nouveau portail <a href="http://www.lifelong-learning.lu">www.lifelong-learning.lu</a> .....	5
Guide pratique de la Formation professionnelle Continue .....	9
Formation 'Agir pour les compétences' .....	11
Formation 'Loi modifiée du 22 juin 1999' .....	12
INFPC - Qui sommes-nous ? .....	14
Intervenants à la conférence de presse .....	16

*Le dossier de presse est téléchargeable à partir de [www.lifelong.learning.lu](http://www.lifelong.learning.lu)*

Communiqué de presse

## **Nouveau portail informatique, nouvelle publication, nouvelle formation : la formation professionnelle continue se concrétise de plus en plus**

*L'INFPC a profité des mois d'été pour concevoir et parfaire une série de supports et concepts voués à la promotion de la formation professionnelle continue. Le résultat est là : le nouveau portail [lifelong-learning.lu](http://lifelong-learning.lu) ; la première édition d'un guide pratique sur la formation professionnelle continue ; une formation-action dédiée à l'optimisation des ressources humaines en entreprise et une nouvelle version de la formation sur les modalités d'accès au cofinancement étatique quant à l'investissement des entreprises en matière de formation professionnelle continue. Au-delà de ces outils concrets, l'INFPC a également investi dans la réalisation de nouveaux vecteurs médiatiques : un spot télévisé, un spot radio ainsi qu'une annonce presse contribueront tout au long des mois à venir à positionner la formation professionnelle continue comme un vecteur incontournable agissant sur la performance de l'entreprise et de ses salariés.*

### **52 offreurs de formation ont déjà souscrit au nouveau portail**

Afin de dynamiser la formation professionnelle continue, quoi de mieux qu'un espace de rencontre privilégié comme le portail [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu) qui fonctionne comme un véritable trait d'union entre acheteurs et offreurs de formation. D'ores et déjà, 52 souscripteurs payants, bien plus qu'avec l'ancien site, profitent de cette nouvelle plateforme pour présenter leur société et, le cas échéant, leurs offres de formation au public qui est, lui aussi, de plus en plus sensible au contenu mis à sa disposition.

Afin de favoriser encore davantage l'échange entre les différents publics cibles, de nouveaux services ont été mis en ligne: d'une part, les personnes souhaitant travailler en tant que formateurs peuvent présenter leur CV aux offreurs de formation, d'autre part, les entreprises peuvent communiquer, via l'annuaire des entreprises, directement leurs besoins de formation aux offreurs de formation.

Le portail s'est également enrichi en terme de contenu. Connaître les atouts stratégiques de la formation professionnelle continue, disposer d'une vue d'ensemble de son marché en terme d'acteurs et de services offerts, pouvoir accéder à un lieu de référence pour toute question sur le cofinancement étatique, autant d'exemples de contenus accessibles via le nouveau portail [lifelong-learning.lu](http://lifelong-learning.lu).

Le portail innove également avec des rubriques inédites : des témoignages, un lexique, des fiches bibliographiques... Quant aux services, la liste des nouveautés n'est pas moins longue. Désormais, le moteur de recherche formaccess couvre tous les contenus du portail. La soumission d'actualités est devenue plus facile, l'abonnement au mensuel électronique formanews plus aisé, la demande de formations sur mesure plus directe.

### **La première version d'un guide pratique**

Garantir l'accès à l'information via des supports plus classiques, tel que le guide pratique de la formation professionnelle continue, constitue également l'un des objectifs de l'INFPC. C'est ainsi que la première version de cet ouvrage d'une cinquantaine de pages concentre les données essentielles de l'organisation de la formation professionnelle continue au Luxembourg et présente les acteurs et les instruments concernés par la formation professionnelle continue.

Le guide pratique peut être commandé auprès de l'INFPC ; sa version électronique est en ligne sur le portail lifelong-learning.lu.

### **Intervenir au cœur des entreprises : 'Agir pour les compétences'**

Par le biais d'une formation-action de 4 jours, l'INFPC intervient également directement auprès des petites et moyennes entreprises. La formation 'Agir pour les compétences' leur propose une boîte à outils pour explorer leurs compétences. Pour cadrer au mieux avec les besoins et garantir l'appropriation du contenu par les participants, une partie de la formation se déroule sous forme de coaching individuel.

Un groupe pilote vient d'entamer la formation, une reconduction est envisagée pour 2006.

### **Adaptation de la formation 'Loi modifiée du 22 juin 1999 - Quelles modalités d'accès'**

Depuis près de 6 ans, la loi modifiée du 22 juin représente un pilier important de la promotion de la formation professionnelle continue auprès des entreprises.

En y adhérant, l'entreprise peut bénéficier d'une contribution financière de l'État correspondant à 10% net du montant qu'elle investit dans la formation professionnelle continue.

A partir d'octobre 2005, l'INFPC propose une nouvelle version de la formation. S'appuyant sur les formulaires de demandes de cofinancement entièrement revisités pour faciliter la prise en main par les entreprises, la formation permettra également de découvrir les nouvelles décisions de principe quant à l'accès au cofinancement.



### **Leviers médiatiques**

Afin de conférer la plus large résonance aux nouveaux outils proposés, l'INFPC a recours à trois leviers médiatiques majeurs, à savoir un spot télévisé, un spot radio et une annonce. Le message est univoque : rappeler régulièrement l'importance de la formation professionnelle continue aux dirigeants d'entreprises et aux salariés.

Pour plus d'informations : INFPC, 38, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg  
T 46 96 12, [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu), infoligne : 26 20 40

	<h2 style="margin: 0;">Nouveau portail</h2> <h3 style="margin: 0;">www.lifelong-learning.lu</h3>
<b>1. Missions du nouveau portail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplifier l'accès à l'information en matière de (Formation Professionnelle Continue) FPC.</li> <li>- Soutenir l'activité des offreurs de formation et des entreprises prestataires de services liés à la formation.</li> </ul>
<b>2. Public cible</b>	<p><b>Acheteurs de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Particuliers</li> <li>- Entreprises</li> </ul> <p><b>Fournisseurs de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offreurs de formation</li> </ul> <p><b>Loueurs de salles et fournisseurs de services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournisseurs liés à la formation (matériel pédagogique, matériel informatique, restauration/traiteur, location de salles)</li> </ul>
<b>3. Business model</b>	<p style="background-color: #cccccc; margin: 0;"><b>Services gratuits aux consommateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation des contenus</li> <li>- Inscription aux formations</li> <li>- Inscription à la newsletter « Formanews »</li> <li>- Soumission d'une actualité pour la rubrique Actualité</li> <li>- Soumission d'un évènement pour la rubrique Agenda</li> <li>- Sélection d'informations dans un panier de consultation</li> <li>- Publication d'appels d'offres de formation sur mesure*</li> <li>- Inscription à l'annuaire des entreprises acheteuses de formation*</li> </ul> <p>* vaut uniquement pour les entreprises et offreurs de formation</p> <p style="background-color: #cccccc; margin: 0;"><b>Services payants aux fournisseurs** (formations et services)</b></p> <p><b>Offreurs de formation</b> Les offreurs de formation peuvent choisir entre 3 packages de services payants (Formations, Appels d'offre et Portrait). Les prix annuels varient de 1000 à 250 € Le cas échéant, les offreurs de formation peuvent également se présenter en tant que loueurs de salles et de services.</p> <p><b>Loueurs de salles et fournisseurs de services</b> Les loueurs de salles et fournisseurs de services peuvent uniquement présenter leur entreprise, ou bien, afficher en complément le détail de leurs services proposés. Les prix annuels pour les loueurs de salles varient de 200 à 350 € La tarification est la même pour les fournisseurs de services.</p> <p><b>Particuliers</b> Les particuliers peuvent présenter, au prix annuel de 100 €, leur CV de formateur qui sera consultable par les offreurs de formation adhérents du portail.</p> <p>** Tous les prix s'entendent hors TVA.</p>
<b>4. Concrétisation sur le portail</b>	<p>Le portail offre, à la fois, des services et contenus spécifiques (organisés selon les différents publics cibles) et transversaux (sans distinction de public).</p> <p>Les services et contenus spécifiques s'organisent en 3 espaces.</p>

## Services et contenus spécifiques

### Espace particuliers (principaux attraits)

Cet espace permet au particulier de :

- s'informer sur la législation concernant la formation professionnelle continue ;
- bénéficier d'informations ciblées sur ses centres d'intérêt et de conseils pour choisir ses formations ;
- publier à titre individuel son CV pour entrer en relation avec des offreurs de formation.

Le particulier dispose de trois rubriques.

#### » **Législation FPC**

Cette rubrique introduit aux principaux textes légaux ayant trait à la FPC en général et plus spécifiquement à celle à l'attention du particulier : 'Grands principes de la Loi de 1990', 'Validation des Acquis de l'Expérience', 'Accès individuel à la FPC', 'Congé-éducation'

#### » **Choisir sa formation**

Cette rubrique met en évidence les principaux apports de la FPC au niveau individuel : 'Employabilité', 'Ouverture de nouveaux horizons', 'Epanouissement personnel'

#### » **Tous nos services**

Cette rubrique explicite les services adaptés spécialement aux besoins des particuliers. 'Comment optimiser la recherche d'informations?', 'Comment présenter son CV de formateur?'...

### Espace entreprises (principaux attraits)

Cet espace permet à l'entreprise de :

- s'inscrire à l'annuaire des entreprises acheteuses de formation pour faire connaître ses besoins et susciter des propositions de nouveaux fournisseurs ;
- diffuser des appels d'offres de formation sur mesure ;
- bénéficier d'informations et de conseils pratiques sur la législation concernant la contribution financière de l'Etat en matière de FPC.

L'entreprise dispose de quatre rubriques.

#### » **Législation FPC**

Cette rubrique commente avant tout la loi modifiée du 22 juin 1999 ayant pour objet le soutien et le développement de la Formation Professionnelle Continue.

#### » **Réaliser son plan de formation**

Cette rubrique introduit aux étapes indispensables d'élaboration du plan de formation: 'Analyse des besoins de formation', 'Organisation de la formation'...

#### » Financer son plan de formation

Cette rubrique présente un aperçu des modalités pratiques d'accès à la contribution financière de l'État prévue par la loi modifiée du 22 juin 1999. 'En quoi consiste-t-elle?', 'Quels frais inclure dans la demande?', 'Comment justifier les investissements?'... Une rubrique spéciale est réservée aux entreprises n'ayant encore jamais déposé de demande de cofinancement.

#### » Tous nos services

Cette rubrique regroupe les services adaptés spécialement aux besoins des entreprises. 'Comment publier un appel d'offre de formation sur mesure?', 'Comment figurer dans l'annuaire des entreprises acheteuses de formation?'...

#### Espace offreurs de formation (principaux attraits)

Cet espace permet aux offreurs de formation de

- publier la fiche descriptive relative à leur organisme
- publier les fiches descriptives de leurs offres de formation
- accéder en temps réel aux appels d'offres de formation sur mesure des entreprises
- consulter les CV de formateurs et l'annuaire des entreprises acheteuses de formation

L'offreur de formation dispose de trois rubriques.

#### » Législation FPC

Cette rubrique explicite les dispositions légales requises pour s'établir en tant qu'organisme de formation agréé au Luxembourg.

#### » Soutenir votre activité

Cette rubrique renseigne sur les tendances de l'offre et de la demande sur le marché de la FPC.

#### » Tous nos services

Cette rubrique propose d'un coup d'œil tous les services adaptés spécialement aux besoins des offreurs de formation. 'Comment se référencer sur le portail? ; 'Comment publier ses formations?', 'Comment accéder aux appels d'offres?'

	<b>Services et contenus transversaux</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Moteur de recherche 'Formaccess'</b> : le moteur de recherche couvre l'ensemble des contenus, à savoir : formations, offreurs de formation, salles de formation. services liées à la formation, témoignages, conseils....</li> <li>- <b>Formanews</b> : le mensuel électronique d'information est personnalisable et informe sur les nouveautés du portail ainsi que sur les formations se déroulant le mois suivant son envoi)</li> <li>- <b>FAQ</b> : les 'frequently asked questions' sont organisés en trois thèmes, à savoir des questions concernant la loi modifiée du 22 juin 1999, des questions relatives à la FPC en général et des questions sur le portail.</li> <li>- <b>Liens</b></li> <li>- <b>Agenda</b> : l'agenda reprend les principaux rendez-vous de la FPC, hors formations.</li> <li>- <b>Actualités</b></li> <li>- <b>Sondage</b></li> <li>- <b>Fond documentaire</b> : Témoignages ; Dossiers thématiques ; Fiches bibliographiques, Articles de presse, Etudes et documentation, Lexique, Meilleures pratiques, Textes légaux, Communiqués de presse</li> </ul>
<b>5. Atouts par rapport à la première version</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure accessibilité à l'information</li> <li>- Davantage de services et de contenus ciblés</li> <li>- Meilleure connaissance de l'offre et de la demande</li> <li>- Moteur de recherche 'Formaccess' omniprésent</li> <li>- Flexibilité de structuration et gestion des contenus</li> <li>- Statistiques</li> <li>- Graphisme</li> </ul>
<b>6. Statistiques internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souscripteurs au portail : 52</li> <li>- Formations en ligne: 2073</li> <li>- Abonnés Formanews : 1068</li> <li>- Domaines de formation au choix : 65</li> <li>- Domaines de formation les plus représentés : Langues, Logiciel, Informatique, Direction entreprise et Développement personnel et professionnel</li> </ul>
<b>7. Administrateur du site</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- INFPC</li> </ul>
<b>8. Régie publicitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IP</li> </ul>
<b>9. Vecteurs de promotion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spot TV</li> <li>- Spot Radio</li> <li>- Annonce presse</li> <li>- Dépliant</li> <li>- Guide de la FPC</li> <li>- Collaboration presse</li> </ul>
<b>10. Mise en ligne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> septembre 2005</li> </ul>
<b>11. Lancement officiel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 octobre 2005</li> </ul>
<b>12. Personne de contact</b>	<p><b>Anne Oswald</b>            Chef de projet, INFPC            T 46 96 12-209, F 46 96 20            anne.oswald@infpc.lu</p>

<b>Guide pratique de la Formation professionnelle Continue</b>	
<b>1. Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Guide de la Formation Professionnelle Continue pose le contexte de la FPC au Grand-Duché de Luxembourg et pointe la nécessité de se former, tant au niveau individuel que collectif.</li> <li>- Il présente la liste intégrale des offreurs de formation agréés au Luxembourg ainsi que le détail des adhérents (adresses, domaines de formation) du portail <a href="http://www.lifelong-learning.lu">www.lifelong-learning.lu</a></li> <li>- Il constitue un outil de travail indispensable à tout acteur impliqué dans le processus de Formation Professionnelle Continue, qu'il soit à la recherche d'informations, de formations, ou bien qu'il soit offreur de formation ou promoteur de formation.</li> <li>- L'édition 2005 constitue la première version de ce guide unique en son genre au Luxembourg. Il sera actualisé et réédité régulièrement selon les évolutions de la FPC.</li> </ul>
<b>2. Finalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le défi du guide est de présenter, de manière transversale et en utilisant un langage simple, l'intérêt et la plus-value de la FPC qui doit être comprise comme un atout stratégique de développement aux niveaux individuel et collectif.</li> <li>- Synthétique et pédagogique, il s'agit à la fois d'un levier de promotion et d'un outil de travail à disposition des différents acteurs de la FPC.</li> </ul>
<b>3. Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chefs d'entreprises</li> <li>- Responsables formation</li> <li>- Salariés</li> <li>- Particuliers</li> <li>- Offreurs de formation</li> <li>- Institutions publiques</li> </ul>
<b>4. Table des matières</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préface de la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle</li> <li>2. Préface du Président du Conseil d'administration de l'INFPC</li> <li>3. Le panorama de la formation professionnelle continue au Grand-Duché de Luxembourg <ul style="list-style-type: none"> <li>• Genèse de la construction du système luxembourgeois</li> <li>• Formation initiale et formation professionnelle continue</li> <li>• Élaboration de la politique nationale de formation professionnelle continue</li> <li>• Acteurs de la formation professionnelle continue</li> <li>• Le financement de la formation professionnelle continue</li> <li>• Tendances et perspectives</li> <li>• Le marché de la formation professionnelle continue</li> <li>• La perception de la formation professionnelle continue - résultats d'une étude de marché</li> <li>• L'apprentissage tout au long de la vie en Europe en 2003: le Luxembourg se positionne au 2e rang</li> </ul> </li> <li>4. La formation: un passeport individuel pour progresser</li> <li>5. La formation: un enjeu vital pour l'entreprise</li> <li>6. Les avantages de la loi modifiée du 22 juin 1999 ayant pour objet</li> </ol>

	<p>le soutien et le développement de la formation professionnelle continue</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi cette loi?</li> <li>• Pourquoi y adhérer?</li> <li>• Qu'est-ce qu'un plan de formation?</li> <li>• Comment introduire une demande de cofinancement?</li> <li>• Qui prend la décision du cofinancement?</li> <li>• Des résultats positifs en progression constante</li> </ul> <p><b>7.</b> Les atouts du nouveau portail <a href="http://www.lifelong-learning.lu">www.lifelong-learning.lu</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un espace de rencontre entre acheteurs et offreurs de formation</li> <li>• Espace Particuliers</li> <li>• Espace Entreprises</li> <li>• Espace Offreurs de formation</li> </ul> <p><b>8.</b> Les contacts utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offreurs de formation agréés adhérents du portail <a href="http://lifelong-learning.lu">lifelong-learning.lu</a></li> <li>• Autres offreurs de formation agréés</li> </ul>
<b>5. Éditeur</b>	- Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue, INFPC, établissement public
<b>6. Format</b>	- A4 (+/- 40 pages)
<b>7. Tirage</b>	- 5.000 exemplaires
<b>8. Parution</b>	- Octobre 2005
<b>9. Distribution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'<b>INFPC</b>, en tant qu'éditeur, garantit une large distribution via des contacts professionnels, des envois collectifs, des séances de formations, des conférences ou encore des foires. Par ailleurs, le guide pourra être commandé et/ou téléchargé à partir du portail <a href="http://www.lifelong-learning.lu">www.lifelong-learning.lu</a>.</li> <li>- Les autres <b>acteurs de la FPC</b> (offreurs de formation, institutions, souscripteurs au portail ...) sont invités à prendre le relais en distribuant le guide auprès de leurs publics respectifs.</li> </ul>
<b>10. Personne de contact</b>	<p><b>Sophie Thomé</b>            Chef de projet, INFPC            T 46 96 12-221, F 46 96 20  <a href="mailto:sophie.thome@infpc.lu">sophie.thome@infpc.lu</a></p>

	<b>Formation 'Agir pour les compétences'</b>
<b>1. Pourquoi cette formation ?</b>	Les dirigeants ou cadres dirigeant de très petites, petites ou moyennes entreprises (TPE/PME), habitués aux techniques et difficultés liées au « commercial », au « technique » et la « gestion », sont souvent démunis face aux problèmes rencontrés en matière de ressources humaines. C'est pour répondre à ce besoin de compétences nouvelles que ce dispositif de formation-action a été créé.
<b>2. En quoi cette formation sort de l'ordinaire ?</b>	Il s'agit d'une formation-action qui fait appel à la méthode 'AGIR'.  Cette méthode peut se décrire comme une boîte à outils simple, pragmatique, rigoureuse et d' <b>opérationnalité immédiate</b> pour explorer les compétences en entreprise. Pour cadrer au mieux avec les besoins réels de l'entreprise, une partie de la formation a lieu en situation réelle en entreprise.
<b>3. Objectifs</b>	Ce dispositif vise à apporter des réponses concrètes en termes d'outils et de méthodes pour : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Construire un référentiel de poste,</li> <li>2. Etablir un profil de poste en vue de recruter,</li> <li>3. Construire une démarche d'entretien annuel avec vos collaborateurs,</li> <li>4. Définir les besoins en formation,</li> <li>5. Initier la future politique Ressources Humaines.</li> </ol>
<b>4. Contenu</b>	Le contenu de la formation est avant tout pratique. L'alternance d'apports théoriques, de travaux pratiques et de travaux applicatifs en situation de travail fournit les éléments de méthode nécessaires pour traiter en toute autonomie les principaux problèmes de compétence qui se posent à la PME ou à la TPE.
<b>5. Public cible</b>	Tout dirigeant de PME/TPE ou collaborateur ayant la responsabilité d'une gestion d'équipe.
<b>6. Prérequis</b>	Aucun pré-requis n'est exigé
<b>7. Langue</b>	Français
<b>8. Durée</b>	4 jours échelonnés sur 3 à 4 mois : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 jours de formation en groupe</li> <li>- 2 demi-journées d'accompagnement du projet personnel, dont une individualisée en situation réelle dans l'entreprise</li> </ul>
<b>9. Lieux</b>	- INFPC et entreprise
<b>10. Prix</b>	- 1.700 €HT
<b>11. Intervenants</b>	- INFPC - CNAM Lorraine (Conservatoire National des Arts et Métiers)
<b>12. Prochaine formation</b>	- 2006
<b>13. Contact</b>	<b>Dominique Matera</b> Chargé de direction, INFPC T ++ 352 46 96 12-218 F ++ 352 46 96 26 dominique.matera@infpc.lu

	<p><b>Formation</b> <b>‘Loi modifiée du 22 juin 1999 ayant pour objet le soutien et le développement de la Formation Professionnelle Continue’ (FPC)</b></p>
<p><b>1. Pourquoi cette formation ?</b></p>	<p>Depuis 5 ans, les entreprises luxembourgeoises peuvent bénéficier d'une contribution de l'Etat pour leur investissement en matière de FPC. Cette contribution équivaut à 10% net d'impôt du coût de l'investissement réalisé par l'entreprise en FPC. Si l'intention paraît attrayante, bon nombre d'entreprises peuvent rencontrer quelques difficultés, notamment d'ordre procédural, à se conformer aux exigences de la loi.</p> <p>Conscient de cette problématique, l'INFPC propose une formation d'une journée sur les conditions et modalités d'accès à cette aide publique.</p>
<p><b>2. En quoi la formation est-elle nouvelle ?</b></p>	<p>A partir d'octobre 2005, la formation s'appuie sur les nouveaux formulaires de demandes de cofinancement. Ces formulaires ont été entièrement revisités et leur manipulation est dorénavant encore plus aisée et adaptée aux besoins des entreprises.</p> <p>Toute la partie de la formation consacrée à la manipulation des formulaires se fera sur ordinateur.</p>
<p><b>3. Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le contenu de la loi modifiée du 22 juin 1999 et de la loi du 10 juin 2002 portant modification de la loi du 22 juin 1999.</li> <li>- Utiliser la loi modifiée en tant qu'outil stratégique et d'aide à la professionnalisation des pratiques de formation dans l'entreprise.</li> <li>- Être capable de remplir les formulaires de demande d'approbation, rapport final et bilan annuel de formation.</li> </ul>
<p><b>4. Contenu</b></p>	<p><b>Considérations générales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation Professionnelle Continue : de quoi s'agit-il ?</li> <li>- Valeur ajoutée de la FPC pour combler des écarts de compétences</li> <li>- Introduction à la notion de plan de formation</li> </ul> <p><b>Loi modifiée du 22 juin 1999</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalité de la loi du 22 juin 1999 : quel sens le législateur a-t-il voulu attribuer à cette loi?</li> <li>- Principales dispositions de la loi du 22 juin 1999</li> <li>- Contenu des formulaires (demande d'approbation, rapport final et bilan annuel)</li> </ul> <p><b>Cas pratique</b></p>
<p><b>5. Public cible</b></p>	<p>Toute personne en charge de l'organisation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la FPC dans l'entreprise.</p>
<p><b>6. Méthode pédagogique</b></p>	<p>Alternance entre analyse de pratiques, apports méthodologiques et cas pratique</p>
<p><b>7. Langues</b></p>	<p>Français, Luxembourgeois, Allemand</p>
<p><b>8. Horaires</b></p>	<p>9h00-12h00, déjeuner commun, 13h30-17h30</p>

<b>9. Lieu</b>	<p>INFPC 38, rue de l'Avenir L-1147 Luxembourg-Limpertsberg T 46 96 12-1 F 46 96 20 infpc@infpc.lu</p>
<b>10. Prix</b>	100 €TTC, documentation et déjeuner inclus
<b>11. Intervenants</b>	INFPC
<b>12. Dates et inscriptions</b>	<p><b>Formations en langue française</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mardi, 11 octobre 2005</li> <li>- Mardi, 15 novembre 2005</li> <li>- Mardi, 13 décembre 2005</li> </ul> <p><b>Formations en langue luxembourgeoise</b> (documents en langue française)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mardi, 08 novembre 2005</li> </ul> <p>www.infpc.lu www.lifelong-learning.lu</p>
<b>13. Personne de contact</b>	<p><b>Claude Betzen</b> Chef de projet, INFPC T 46 96 12-214, F 46 96 20 claudе.betzen@infpc.lu</p>

<b>INFPC - Qui sommes-nous ?</b>	
<b>1. Coordonnées</b>	<p>INFPC (Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue) - Établissement public 38, rue de l'Avenir L-1147 Luxembourg T ++ 46 96 12, F ++ 46 96 20 Email : infpc@infpc.lu Internet : www.infpc.lu</p>
<b>2. Statut</b>	<p>Créé par la loi du 1er décembre 1992, l'INFPC est un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle (MENFP).</p>
<b>3. Conseil d'administration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Composition paritaire de représentants de ministères et des chambres professionnelles</li> <li>- Nomination des membres du Conseil d'administration par le Gouvernement en conseil pour un mandat de 3 ans</li> <li>- Missions principales : <ul style="list-style-type: none"> <li>• statuer sur la politique générale de l'INFPC</li> <li>• se prononcer sur l'engagement du personnel</li> <li>• arrêter le budget et les comptes annuels de l'INFPC</li> </ul> </li> <li>- Président du Conseil d'administration : Marc Hostert</li> </ul>
<b>4. Ressources humaines</b>	<p>L'équipe INFPC comprend les membres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dominique Matera, Chargé de direction</li> <li>- Claude Betzen, Chef de projet</li> <li>- Anne Oswald, Chef de projet</li> <li>- Sophie Thomé, Chef de projet</li> <li>- Claude Cardoso, Chef de projet</li> <li>- Diane Lepage, Assistante de projet</li> <li>- Goran Markovic, Assistant</li> <li>- Carmen Richardy, Assistante de projet</li> <li>- Cynthia Wald, Assistante de projet</li> <li>- Diana Calvario, Webmaster</li> <li>- Salvador Arellano, Secrétaire de direction</li> <li>- Simone Steffen, Secrétaire-comptable</li> </ul>
<b>5. Missions</b>	<p><b>Rapporteur-secrétaire de l'instruction des demandes de cofinancement</b></p> <p>La loi modifiée du 22 juin 1999 permet aux entreprises luxembourgeoises, par le biais des demandes de cofinancement qu'elles déposent auprès du MENFP, de bénéficier d'une participation financière de l'État en ce qui concerne leurs investissements en matière de FPC. L'INFPC, en tant que rapporteur-secrétaire, réalise l'instruction des demandes de cofinancement (analyse de conformité) au regard des critères d'éligibilité fixés par la loi.</p> <p>En complément à l'activité d'analyse de conformité des demandes de cofinancement soumises par les entreprises, l'INFPC a créé un environnement pédagogique autour de cette loi. L'INFPC assure également le relais informationnel et pédagogique autour de cette loi.</p>

**Promotion de la FPC**

Un autre volet de l'activité de l'INFPC est celui du développement de la FPC, qui prend appui notamment sur des outils et des stratégies de communication.

Dans ce contexte, le site de l'INFPC [www.infpc.lu](http://www.infpc.lu) et le portail national de la FPC [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu) constituent deux supports privilégiés d'information sur la FPC.

Outre le développement et la promotion de supports instrumentaux, l'INFPC mène des démarches «sur le terrain» auprès de plusieurs fédérations professionnelles, afin d'inciter les petites et les très petites entreprises à utiliser la loi modifiée du 22 juin 1999, favorisant ainsi la médiatisation du concept de FPC auprès d'un public peu ou pas initié.

**Élaboration de concepts de FPC**

Le contenu de cette mission est, en grande partie, induit par les deux premières. Sa pertinence est tributaire de l'impact des démarches de promotion de la FPC et des besoins émergeant de la mise en œuvre de la loi modifiée du 22 juin 1999 dans les entreprises, notamment en termes de structuration et d'instrumentation des pratiques de formation.

Autrement dit, il s'agit de favoriser le développement de la compétence en matière d'ingénierie de formation au sein des entreprises à travers la qualification des responsables chargés de la mise en œuvre de la FPC, l'organisation de systèmes de formation et la création d'outils méthodologiques.

	<b>Intervenants à la conférence de presse</b> 4 octobre 2005
<b>Intervenants et fonctions</b>	<p><b>Mady Delvaux-Stehres</b> Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle</p> <p><b>Marc Hostert</b> Président du Conseil d'administration, INFPC Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue</p> <p><b>Hervé Sérieyx</b> Vice-Président de la Fédération Française des Groupements d'Employeurs</p> <p><b>Dominique Matera</b> Chargé de direction, INFPC T 46 96 12-218</p> <p><b>Laurent Roder</b> Responsable Ressources humaines Imprimerie centrale T 48 00 22 333</p> <p><b>Fernand Wintringer</b> Directeur commercial et responsable formation Sanichaufer</p>